

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté, Égalité, Fraternité
COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 DECEMBRE 2008

Le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt huit novembre deux mille huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le quatre décembre deux mille huit à vingt et une heures, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

Etaient présents : P. BUCHET, Maire ; J. SEGRE, L. ZANOLIN, P. DUPLAN, JJ. FREDOUILLE, S. CICERONE, C. MARAZANO, JF. DUMAS (points 1 à 6 et 9 à 47), M. FAYOLLE, G. MERGY, Maires-adjoints ; JPh. DAMAIS (points 1 à 27 et 29 à 47) , J. GUNTZBURGER, A. SOMMIER, G. MAHE, M. MILLER, F. ZINGER, G. DELISLE, P. DEPOUX, P. DUCHEMIN, B. KABANDA, J. NGALLE-EBOA, D. BEKIARI (points 1 à 28 et 30 à 47) P. LE QUERRE (points 1 à 31 et 33 à 47), F. HEILBRONN, JP. AUBRUN, M. GALANTE-GUILLEMINOT, A. BULLET-LADARRÉ, P.H. CONSTANT, M. FAYE, C. VIDALENC, Conseillers municipaux.

Absents représentés ayant donné pouvoir : Z. SIMON (à P. DUPLAN), M. BUCQUET (à Mme BULLET-LADARRÉ)

Absents excusés : P. GUYON, S. LOURS-GATABIN, D. LAFON, JF. DUMAS (points 7 et 8), JPh. DAMAIS (point 28), D. BEKIARI (point 29), P. LE QUERRE (point 32)

Secrétaire : F. HEILBRONN

M. le Maire donne lecture des décisions prises depuis le 30 septembre 2008 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Le procès-verbal du 30 septembre 2008 est adopté à l'unanimité**
- **Installation de Mme Christel Vidalenc en remplacement de M. Vincent Wehbi démissionnaire.**
- **Point d'information sur les finances communales.**

La dette de la ville n'est pas élevée et a même baissé depuis le début de l'année. Cette dette a été allongée car elle sert à financer des équipements publics à longue durée de vie. Les emprunts sont essentiellement à taux fixes (74% de l'encours).

M.MERGY indique qu'il y a deux emprunts qui correspondent aux caractéristiques des « produits structurés » mais qui sont indexés sur l'EURIBOR (taux interbancaire européen) : la ville n'a donc aucun emprunt dangereux ou « toxique ».

M.MERGY précise également que la ville dispose d'une réserve d'emprunt non utilisée : environ 4,8 millions d'euros que l'on peut utiliser immédiatement, notamment début 2009 pour financer le programme d'investissement. Pour finir, il ajoute que la dette de la ville ne sert à financer que des investissements et non pas des dépenses courantes de fonctionnement.

Cependant, M. MERGY signale deux points d'inquiétude :

- l'évolution des droits de mutation : l'année dernière, la ville avait perçu 1,1 million d'euros alors que cette année, ces droits représentent 700 000 euros de ressources fiscales, ce qui représente une chute de 35%.
- La poursuite du désengagement de l'Etat dont l'évolution des dotations (entre 0 et 1%) est nettement inférieure à l'inflation prévue de plus de 2,7%.

I – COMMANDE PUBLIQUE

1 - Marché M 20.08 de fournitures et de services pour la restauration collective : lancement de la procédure et autorisation donnée au Maire de signer le marché

Mme Duplan rappelle que le cahier des charges maintient les exigences de transparence et d'information sur l'origine et la qualité des produits. Une variante facultative a été introduite, permettant aux candidats de présenter une offre alternative intégrant uniquement des fruits et légumes issus de l'agriculture biologique.

Le marché global est estimé à 2 917 121 € TTC sur 3 ans.

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, approuve le dossier de consultation des entreprises pour le marché M.20.08 de fournitures et de services pour la restauration collective, autorise le lancement de la procédure et autorise le Maire à le signer après décision de la commission d'appel d'offres pour une durée de trois ans ferme.
(Mr Faye s'abstient)

2 - Marché M.19.08 de fourniture, location (sans option d'achat) et entretien des photocopieurs de la ville : Lancement de la procédure et autorisation donnée au Maire de signer le marché.

M. Mergy explique que l'actuel marché de location et d'entretien des photocopieurs de la ville, qui avait été estimé en 2005 à 323 000 euros TTC, a été conclu avec la société ABYSSE et arrive à expiration en 2009. Il est donc nécessaire de le renouveler. Le marché comprendra 37 photocopieurs et est estimé à 300 000 € TTC sur 3 ans.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le dossier de consultation des entreprises pour le marché M.19.08 de fourniture, location (sans option d'achat) et entretien des photocopieurs de la ville, autorise le lancement de la procédure et autorise le Maire à le signer après décision de la commission d'appel d'offres.

II – PETITE ENFANCE

3 - Modification des Règlements de fonctionnement des crèches.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte le nouveau règlement de fonctionnement des crèches multi-accueil collectives municipales et le nouveau contrat d'accueil portant diverses modifications. Ces documents sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2009. Ils annulent et remplacent les précédents documents.

III – ENFANCE

4 - Participation de la ville au dispositif du Contrat éducatif local en partenariat avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour la période de septembre à décembre 2008.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la participation de la Ville au dispositif Contrat Educatif Local en partenariat avec la DDJS et autorise le Maire à signer les conventions correspondantes et leurs avenants

IV – AMENAGEMENT/TRAVAUX

5 - Travaux de modernisation, gros entretien et amélioration dans les bâtiments communaux : demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal, donne son accord pour la réalisation des travaux envisagés dans le cadre des travaux de mise en conformité, de sécurité, de gros entretien, d'amélioration des bâtiments communaux, dont le financement sera présenté lors du vote du BP 2009 et décide de solliciter auprès du Conseil Général des Hauts de Seine des subventions aux taux les plus élevés pour ces projets présentés au titre de l'année 2009.

6 - Restructuration de la restauration scolaire à l'école des Pervenches : Demande de subvention

Mme Segré rappelle que pour 2010, c'est la restauration scolaire des Pervenches qui est concernée par la réorganisation des locaux ainsi que des travaux de rénovation et pour laquelle une demande de subvention est formulée. Les objectifs de cette restructuration sont :

- d'une part un respect des normes HACCP
- d'autre part une amélioration des conditions d'accueil et de vie dans les salles de restauration (acoustique, esthétique, fonctionnement en self pour les élémentaires).

La subvention attendue s'élève à 260 000 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le programme de réalisation des travaux de restructuration de la restauration dans le groupe scolaire des Pervenches dont l'estimation des travaux s'élève à 650 000 € HT et décide de solliciter du Conseil Général, des subventions au taux le plus élevé pour la réalisation de ces travaux.

7 - Rapport d'activité 2007 du SMER (Syndicat Mixte d'Etude et de Réalisation de la Coulée Verte du Sud Parisien)

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activité du Syndicat Mixte d'Etude et de Réalisation de la Coulée Verte du Sud Parisien (SMER) pour l'année 2007.

8 - Rapport d'activité 2007 du SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication)

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPAREC) pour l'année 2007.

9 - Rapport d'activité 2007 du SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France)

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) pour l'année 2007.

10 - Mise en place d'une halle provisoire : autorisation donnée au Maire pour déposer un permis de construire

Afin de maintenir le fonctionnement du marché pendant les travaux, il est indispensable de mettre en place une halle provisoire. Elle sera installée durant l'été 2009 pour accueillir les commerçants qui, disposant de vitrines réfrigérées, ne peuvent être installés en plein air. Elle sera maintenue durant toute la durée du chantier jusqu'à la livraison du nouveau marché.

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier permis de construire pour la mise en place d'une halle provisoire sur la place du Général de Gaulle
(Mme Galante-Guilleminot, Mme Bullet-Ladarré, Mr Aubrun, Mr Constant, Mr Faye votent contre.)

11 - Démolition et reconstruction de la halle du marché : autorisation donnée au Maire pour déposer un permis de construire.

En raison de la vétusté de l'actuel marché, sa reconstruction est indispensable si l'on veut maintenir un marché à Fontenay. Ce projet est le résultat de plusieurs années de concertation : Il répond aux attentes exprimées par les Fontenaisiens et sera notamment accessible aux personnes handicapées et de haute qualité environnementale. Outre sa qualité architecturale plus belle et plus conviviale avec des allées plus larges, il comprendra notamment des toilettes publiques. Sa reconstruction sur le même site préserve la Place de Gaulle. Un parking de deux niveaux est prévu en sous sol pour le stationnement en centre ville tous les jours.

A la majorité absolue, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier permis de construire pour la démolition et la construction d'une halle de marché comportant un parking de deux niveaux
(Mme Galante-Guilleminot, Mme Bullet-Ladarré, Mr Aubrun, Mr Constant, Mr Faye votent contre.)

12 - Adhésion à la compétence optionnelle du « Développement des énergies renouvelables » des communes adhérentes du SIPPAREC

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, décide d'adhérer à la compétence « Développement des énergies renouvelables » prévue à l'article 6bis des statuts du SIPPAREC en vue de la réalisation de production d'électricité par cellules photovoltaïques sur le territoire de la commune ; autorise le Maire à prendre toutes mesures d'exécution nécessaires à l'exercice de la compétence transférée et notamment à signer le procès-verbal de mise à disposition des éventuelles installations de production d'électricité solaire photovoltaïque qui appartiendraient à la commune.

(M. Faye s'abstient)

M. Guntzburger et M. Damais en tant qu'élus représentant la ville au SIPPAREC ne prennent pas part au vote

13 - Convention avec la SA HLM Moulin Vert pour la mise à disposition d'un terrain sis avenue de Verdun

M. Fredouille rappelle que le projet de reconstruction de la halle du marché occupera l'emprise du terrain communal cadastré section N n°146 et situé 19 rue La Boissière. Toutefois, afin d'optimiser le fonctionnement du futur bâtiment, il est prévu qu'une entrée de service soit aménagée à l'arrière avec accès direct sur la voie qui longe la Résidence du Moulin Vert. Cette voie appartient à la SA HLM Moulin Vert, propriétaire de la Résidence. Cette entrée de service du marché aura pour vocation principale d'être utilisée pour la gestion de la collecte des déchets liés à l'activité du marché. Une rampe sera aménagée à cet effet, permettant la sortie des containers.

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, approuve la convention de mise à disposition d'un terrain situé avenue de Verdun entre la SA HLM Moulin Vert et la Ville de Fontenay-aux-Roses et autorise le Maire à la signer.
(Mme Galante-Guilleminot, Mme Bullet-Ladarré, Mr Aubrun, Mr Constant, Mr Faye votent contre.)

V – PERSONNEL

14 - Modification du tableau des effectifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

de créer :

- un poste d'attaché principal à temps complet,
- trois postes de rédacteurs principaux à temps complet,
- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- un poste d'éducateur chef de jeunes enfants à temps complet,
- un poste d'éducateur principal de jeunes enfants à temps complet,
- un poste de bibliothécaire territorial à temps complet,
- un poste d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe,

de supprimer :

- un poste de technicien supérieur principal à temps complet,
- un poste d'agent de maîtrise à temps complet,
- un poste de brigadier à temps complet,
- trois postes de rédacteurs territoriaux à temps complet,
- un poste de conservateur territorial des bibliothèques de 2^{ème} classe à temps complet,
- de deux postes d'assistant qualifié de conservation du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet,

VI – LOGEMENT

15 - Approbation du projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération Sud de Seine.

M. le Maire rappelle que la politique fontenaisienne est de préserver l'équilibre de l'habitat tout en privilégiant la réhabilitation du bâti existant et des logements à loyers modérés accessibles à tous, prioritairement par acquisition – amélioration ou encore de réaliser de petites opérations bien intégrées dans leur environnement favorisant la qualité architecturale et le développement durable. Enfin, la Ville veut également améliorer la qualité de l'habitat aussi bien dans le parc social que privé, notamment dans le centre ville (OPAH).

Les élus de la Communauté d'Agglomération Sud de Seine partagent des objectifs généraux qui constituent la feuille de route du Programme Local de l'Habitat en accord avec les orientations du Schéma Directeur de la Région Ile de France :

- 1) Favoriser le maintien de la population actuelle dans sa diversité et en amont le parcours résidentiel des ménages ;
- 2) Rechercher une mixité sociale au travers d'équilibres urbains à l'échelle de l'agglomération avec la mise en œuvre d'une offre nouvelle de logements, dans le souci d'une qualité globale des quartiers nouveaux ou existants (et la prise en compte du renouvellement urbain) ;
- 3) Faciliter l'installation de jeunes ménages sur le territoire ;
- 4) S'assurer de la mise à niveau de confort du parc existant, public ou privé.

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, approuve le projet de Programme Local de l'Habitat transmis par la Communauté d'Agglomération Sud de Seine.

(Mme Galante-Guillemot, Mme Bullet-Ladarré, Mr Aubrun, Mr Constant, Mr Faye votent contre.)

VII – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

16 - Projet de dynamisation commerciale du centre ville, sollicitation d'une subvention auprès du FISAC pour la deuxième tranche 2009-2011

Mme Bekiari rappelle que depuis 2006, la Ville de Fontenay-aux-Roses conduit un projet de requalification du centre ville intitulé « Un centre ville pour tous » qui a pour objectifs la revalorisation commerciale, la démolition reconstruction du marché aux comestibles, l'amélioration de l'habitat avec la mise en place d'une OPAH pour une durée de 3 ans, la requalification des déplacements et du stationnement sur la place du général de Gaulle située au cœur du centre ville. Le programme du FISAC a fait l'objet d'une concertation tant avec la CCIP – Hauts-de-Seine qu'avec les commerçants de la ville.

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, autorise le Maire à solliciter une subvention FISAC pour la période janvier 2009 à janvier 2011 et de mettre en œuvre toutes les démarches administratives nécessaires. Cette

demande de subvention porte sur un montant 443 064 € pour le programme de dynamisation commerciale du centre ville.

(Mme Galante-Guilleminot, Mme Bullet-Ladarré, Mr Aubrun, Mr Constant s'abstiennent, Mr Faye vote contre.)

17 - Désignation d'un élu municipal à la Mission Locale

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur Jules NGALLE-EBOA, Conseiller Municipal délégué, en tant que représentant de la ville au sein de la Mission Locale (en remplacement de Mme BEKIARI).

VIII – POPULATION

18 - Organisation des opérations du recensement rénové de la population

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter les agents recenseurs et à les rémunérer aux tarifs ci-dessous : 0,80 € par feuille de logement ou feuille de logement non enquêtée - 0,80 € par bulletin individuel de recensement - 0,50 € par dossier d'adresse collective ou feuille d'adresse non enquêtée - 4,00 € par bordereau d'IRIS (groupe de logements inférieur ou égal à 2000 logements) - les agents recenseurs percevront une indemnité de 100 € s'ils participent aux deux séances de formation, ils percevront une indemnité de 150 € pour une bonne tenue du carnet de tournée et une indemnité de 150 € leur sera versée pour une collecte de qualité.

19 - Demande de subvention exceptionnelle au Conseil Général pour la réalisation de nouveaux columbariums

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le Maire à faire une demande de subvention au Conseil Général au taux le plus élevé pour la réalisation de nouveaux columbariums.

20 - Présentation du rapport d'activité 2007 du SIFUREP

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne au titre de l'année 2007.

IX – INTERCOMMUNALITE

21. Rapport d'activité 2007 de la Communauté d'Agglomération Sud de Seine.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activité de la Communauté d'Agglomération Sud de Seine au titre de l'année 2007.

X – FINANCES

22 - Revalorisation des tarifs municipaux au 1^{er} janvier 2009 et modification de certains autres tarifs

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, décide, à compter du 1^{er} janvier 2009, d'appliquer une augmentation de 2,7% aux tarifs municipaux, correspondant au taux de l'inflation (chiffres INSEE) ; de créer de nouvelles taxes funéraires ; de remettre à jour des tarifs relatifs à certains travaux de prothèses ; de faire bénéficier les enfants scolarisés dans des classes spécialisées hors commune, à compter du 1^{er} septembre 2009, d'une participation de la ville égale à la différence entre le tarif fontenaisien et le tarif pratiqué par la commune d'accueil
(Mme Galante-Guilleminot, Mme Bullet-Ladarré, Mr Aubrun, Mr Constant s'abstiennent, Mr Faye s'abstient.)

23 - Décision modificative n°1 au budget primitif 2008 budget annexe des insertions publicitaires

M. Mergy précise qu'au regard de l'augmentation des coûts initiés par le fournisseur, il convient de réajuster les crédits nécessaires à la fabrication du magazine municipal (conception et impression) et donc d'inscrire une dépense supplémentaire de 4 300 € au chapitre 011-6237 des dépenses de fonctionnement.

Le financement des dépenses sera assuré par une recette supplémentaire d'un montant de 4 300 euros provenant du produit des ventes d'insertions publicitaires et inscrit au chapitre 70-70688 des recettes de fonctionnement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'apporter les modifications ci-dessus au Budget primitif 2008 du budget annexe de la ville.

24 - Décision modificative n°2 au budget 2008

La décision modificative n°2 au Budget Primitif 2008 a pour objet de prévoir les crédits budgétaires nécessaires au versement de subventions complémentaires et d'opérer des corrections comptables notamment liées aux relations avec la Communauté d'Agglomération Sud de Seine.

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, décide d'apporter les modifications au Budget primitif 2008 de la Ville comme suit :

Dépenses de fonctionnement		<i>Variation</i>
<i>Chapitres budgétaires</i>		
65- Autres charges de gestion courante		4 500.00
658 - Charges diverses de gestion courantes		4 500.00
67 - Charges exceptionnelles		44 550.00
673 - titres annulés sur exercices antérieurs		28 450.00
6711- Intérêts moratoires et pénalités sur marchés		6 100.00
678 - Autres charges exceptionnelles		10 000.00
023- Virement à la section d'investissement		1 219.00
Total		50 269.00

(Mme Galante-Guillemot, Mme Bullet-Ladarré, Mr Aubrun, Mr Constant, Mr Faye votent contre.)

25 - Ouverture des crédits d'investissement pour l'exercice 2009

M. Mergy rappelle qu'afin de faire face aux dépenses d'investissement indispensables en début d'exercice budgétaire, les collectivités territoriales ont la possibilité d'ouvrir des crédits d'investissement avant le vote du budget de l'exercice. Ces crédits correspondent à un quart des crédits ouverts de l'exercice précédent.

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, décide d'adopter l'ouverture, au maximum, d'un quart du montant des crédits d'investissement ouverts en 2008 pour le budget 2009, préalablement à son vote (Chapitres 20, 21,23 et 458 en dépenses) :

	BP 2008	Ouverture BP 2009
<u>Dépenses</u>		
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	787 152.26 €	196 788.06 €
Subventions d'équipement		
Chapitre 204 versées	1 207 691.67 €	301 922.91 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	6 896 104.35 €	1 724.026.08 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	2 344 320.74 €	586 080.18 €
Opérations d'investissement sous		
Chapitre 458 mandat	346 250.00 €	86 562.50 €

(Mr Faye s'abstient)

26 - Approbation des procès-verbaux de transferts patrimoniaux relatifs à la Piscine et de l'école de Musique

M. Mergy rappelle que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence. Au 1^{er} janvier 2007, la Ville de Fontenay-aux-Roses a transféré l'école de musique et la piscine à la Communauté d'Agglomération Sud de Seine.

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer les procès-verbaux relatifs aux transferts patrimoniaux liés aux équipements « Ecole de musique » et « Piscine ».

(Mr Faye vote contre)

27 - Admission en non valeur de taxes et produits irrécouvrables

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'admettre en non valeur des produits irrécouvrables pour les exercices 1999 à 2006 dont le montant s'élève à 6 199.62 €.

28 - Versement d'acomptes sur les subventions aux associations avant le vote du budget 2009

M. Mergy indique que pour permettre aux associations de faire face à certaines charges obligatoires, telles que les salaires, il convient de leur verser les acomptes de subventions, avant le vote du budget primitif 2009.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'autoriser le Maire à procéder au mandatement des sommes ci-dessous au titre des subventions de fonctionnement aux associations de la ville :

Organismes	Acomptes
Association sportive fontenaisienne	75 000
Centre Culturel Jeunesse et Loisirs	62 625
Centre d'Initiation Scolaire et Sportive	13 750
Comité des Œuvres Sociales du personnel	23 467
Collège Universitaire Fontenaisien	2 050
ESCALE	40 228
Ludothèque - Manège aux jouets	3 700
Association Intercommunale des Blagis	4 859
Mission Locale	20 261
La Parentèle	1 936
Association l'Île aux Enfants	11 400
EPA Théâtre des Sources - Cinéma le Scarron	133 835
CCAS	156 000
Caisse des Ecoles	26 851
TOTAL	575 962

Les élus membres des conseils d'administration d'associations et établissements précités ne prennent pas part au vote

29 - Fonds de concours – Affectation

L'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales prévoit "qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés"

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

▪ d'affecter 182 492 euros au financement du fonctionnement des bâtiments scolaires, sportifs dont le montant des dépenses est estimé à 591 665 Euros TTC. Le plan prévisionnel de financement est arrêté comme suit :

Recettes	Montant
Fonds de concours	182 492.00
Recettes diverses	36 000.00
Financement Ville	373 173.00
Total	591 665.00

▪ d'affecter 184 835 euros au financement de travaux d'amélioration des bâtiments scolaires, sportifs, de la Maison de l'Enfant et des Parents, de la Médiathèque et de l'Hôtel de ville et dont le montant des dépenses est estimé à 914 100 € TTC. Le plan prévisionnel de financement est arrêté comme suit :

Recettes	Montant
Fonds de concours	184 835.00
Subventions	190 401.00
FCTVA	141 520.96
Financement Ville	397 343.04
Total	914 100.00

30 - Attribution d'une indemnité de conseil au Trésorier principal

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, décide de fixer à 100% du montant maximum l'indemnité à laquelle le trésorier principal peut prétendre.

(Mr Faye s'abstient)

31 - Election d'un membre à la Communauté d'Agglomération Sud de Seine en remplacement de Mr. Wehbi

A la suite de la démission de Mr Wehbi de ses fonctions de conseiller municipal pour des raisons professionnelles, il convient de procéder à l'élection de son remplaçant en tant que délégué de la Ville au conseil communautaire de Sud de Seine

Le vote a eu lieu à bulletin secret, le dépouillement a donné les résultats suivants :

Mme Galante-Guillemot : 13 voix

Mme Vidalenc : 12 voix

Bulletins blancs : 7

Mme Galante-Guillemot est élue déléguée à la Communauté d'agglomération Sud de Seine

32 - Election d'un membre a la Commission municipale n°1 en remplacement de Mr. Wehbi

Vote à bulletin secret, le dépouillement a donné les résultats suivants :

Mme Vidalenc : 21 voix

Mr Faye : 8 voix

Bulletins blancs : 2

Mme Vidalenc est élue au sein de la commission municipale n° 1 (Finances-Personnel-Intercommunalité-Démocratie locale-Activités économiques-Animations-Politique de la ville)

33 - Election d'un membre au Conseil d'administration de l'EPA Théâtre des Sources en remplacement de Mr. Wehbi

Vote à bulletin secret, le dépouillement a donné les résultats suivants :

Mme Vidalenc : 22 voix

Mr Faye : 7 voix

Bulletins nuls : 3

Mme Vidalenc est élue membre du Conseil d'Administration du Théâtre des Sources-Cinéma le Scarron.

34 - Projet de règlement intérieur et analyse des amendements déposés en Commission

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, adopte son règlement intérieur amendé.
(M. Faye vote contre)

35 à 43- Conventions de partenariat

Les conventions de partenariat signées entre la ville et neuf associations fontenaisiennes arrivent toutes à leur terme le 31 décembre 2008. Les nouvelles conventions ont pour objectif de redéfinir les engagements réciproques des parties ainsi que les modalités de soutien financier, technique, administratif et logistique de la commune à l'association. Ces conventions, consenties pour une durée de un an renouvelable, prévoient un terme au 31 décembre 2012.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les conventions de partenariat entre la Ville et les associations citées ci-dessous et autorise le Maire à les signer ainsi que les avenants :

- Comité des Oeuvres Sociales
- Association socio-culturelle des Sorrières
- Collège Universitaire Jean Fournier
- Manège aux Jouets
- Club des Anciens
- Centre Culturel Jeunesse et Loisirs
- Centre socio-culturel l'Escale
- Centre Scolaire d'Initiation Sportive

A la majorité absolue, le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat entre la Ville et l'Association Sportive Fontenaisienne et autorise le Maire à la signer ainsi que les avenants.

(Mr Faye s'abstient)

Les élus membres des conseils d'administration des associations précitées ne prennent pas part au vote

44 - Vœu déposé par la majorité municipale pour le maintien des écoles maternelles

« Face aux différentes annonces inquiétantes faites sur le devenir des écoles maternelles, considérées par certains comme de simples palliatifs à une garderie d'enfants, les élus du Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses tiennent à réaffirmer leur attachement à une école maternelle de qualité au sein de l'Education nationale où les enfants dès l'âge de 2 ans puissent faire les premiers apprentissages indispensables à leur éveil personnel, se familiariser en douceur à la vie scolaire et ainsi se socialiser progressivement.

Par ce vœu, les élus du Conseil municipal souhaitent le maintien des trois ou quatre années d'apprentissage à l'école maternelle nécessaires à une scolarisation qui permette aux enfants de progresser à leur rythme et le renforcement de l'accueil des tout-petits dans les petites sections ».

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, adopte ce vœu

(Mme Galante-Guillemot, Mme Bullet-Ladarré, Mr Aubrun, Mr Constant votent contre)

45 - Vœu de Jean François Dumas au nom du Groupe Les Verts et apparentés concernant l'Opération d'Intérêt National du Plateau de Saclay (O.I.N. du Plateau de Saclay)

« Le Président de la République a récemment dévoilé son projet d'Opération d'Intérêt National du Plateau de Saclay, projet porté par Christian Blanc, Secrétaire d'Etat au développement de la région capitale. Il apparaît à l'évidence qu'avec ce projet de « Région Capitale » tel que décliné par l'O.I.N du Plateau de Saclay, l'Etat a déjà oublié la loi Grenelle 1 que le gouvernement vient pourtant de faire adopter. Ce projet n'a fait l'objet d'aucune étude d'impact environnemental en préalable et aucun objectif énergétique n'est assigné. Il n'a fait l'objet d'aucune concertation sérieuse avec les populations et les élu(e)s concerné(e)s. Or il est prévu :

- la transformation de l'aérodrome de Toussus Le Noble en aéroport d'affaire avec toutes les pollutions et nuisances induites par ce genre d'équipement,

- le transfert de la faculté d'Orsay sur le plateau loin de tout transport en commun existant alors qu'elle est aujourd'hui à proximité du RER,

- la création à une échéance indéterminée d'un transport souterrain entre Massy et Versailles d'un coût prohibitif alors que les infrastructures de TC manquent cruellement ou sont insuffisamment développées dans nos villes de la proche banlieue ; alors que les RER B et C ont un besoin urgent de rénovation et modernisation,

- la création d'une ville de 33 000 habitants en plein champs et une urbanisation continue de Massy à Saclay entraînant la stérilisation de 800 hectares d'espaces agricoles et accentuant le morcellement des terres. Il n'y aurait plus que 1500 hectares d'espaces naturels alors que 2300 hectares cultivables sur le plateau est le minimum pour la pérennisation de sa vocation agricole.

La vision portée par le gouvernement et mise en œuvre dans ce projet d'OIN Saclay participe de la politique actuelle de démantèlement de la recherche publique. Il fragilise des établissements qui, aujourd'hui, concourent à la vitalité scientifique de notre pays, en remettant en cause leurs implantations et leurs projets actuels pour de lointaines et hypothétiques relocalisations sur Saclay, au sein de bâtiments neufs dont on ne voit pas aujourd'hui le financement.

Dans une période où l'augmentation des coûts du transport sont inéluctables, où la demande des éco-consommateurs de plus en plus conscients et responsables va vers les circuits agricoles courts et de proximité, cette OIN témoigne d'un aveuglement grave du gouvernement qui veut gaspiller 800 hectares de terres parmi les plus fertiles de France, terres limoneuses qui de plus résistent bien à la sécheresse.

Cette OIN est aussi en contradiction avec le SDRIF qui vient d'être adopté par le Conseil Régional le 26 septembre après une large concertation avec les associations, les syndicats et les habitants. Ce SDRIF prévoit en effet pour le Plateau de Saclay, la préservation de 2300 hectares de terres agricoles, urbanisation conditionnée à une densification préalable de l'existant.

Par ailleurs, il est évident que la délocalisation potentielle de nombreuses entreprises situées dans le sud des Hauts-de-Seine vers le plateau de Saclay aura des effets nuisibles sur la taxe professionnelle des collectivités locales, dont Sud de Seine.

Le Conseil municipal réuni en séance le 4 décembre 2008,

- demande à l'Etat une étude d'impact afin d'évaluer les risques financiers pour notre collectivité comme pour tout le sud de notre département. Au moment où l'Etat diminue ses dotations, il ne serait pas admissible qu'il engage des projets menaçant les taxes professionnelles de nos territoires, à moins de garantir au préalable une péréquation de reversement.

- souhaite que l'Etat et le gouvernement laisse la Région Ile de France et ses collectivités territoriales décider elle-même de leur destin ce qui passe par leur souveraineté dans l'aménagement de leur territoire,

- souhaite que le gouvernement retire ce projet d'OIN et que tout nouveau projet concernant ce territoire soit en cohérence avec le nouveau SDRIF en particulier pour ce qui concerne la sauvegarde des espaces naturels et le maintien de la vocation agricole du Plateau avec au moins 2300 hectares de terres cultivables.

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, adopte ce vœu

(Mme Galante-Guillemot, Mme Bullet-Ladarré, Mr Aubrun, Mr Constant, Mr Faye ne prennent pas part au vote)

46 - Vœu déposé par M. Faye pour la limitation, dans un souci de justice sociale, du taux de la subvention municipale accordée aux familles les plus aisées pour la restauration scolaire

« A Fontenay-aux-Roses, plus de 40% des familles dont un ou plusieurs enfants déjeunent à l'école font partie de la dernière tranche actuelle du Quotient familial. (Environ 4600euros par mois pour une famille comportant 2 parents et 2 enfants) : Ces familles, même si leur revenu est très élevé, bénéficient d'une réduction de 50% sur le coût réel du repas, donc d'une subvention municipale de plus de 600 euros. Leur taux d'effort est moins élevé que celui des familles aux revenus plus modestes.

Aussi le Conseil municipal, dans un souci de justice sociale en ces temps difficiles, souhaite la création d'une nouvelle tranche de quotient familial pour ramener à 45% du coût réel du repas, au lieu de 50%, la réduction accordée par la ville aux familles les plus aisées dont les enfants fréquentent la cantine ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte ce vœu

47 - Vœu déposé par M. Faye et M. Mergy pour une prise en compte du doublement du tunnel ferroviaire Châtelet-Les Halles-Gare du Nord dans le plan de mobilisation pour les transports en Ile-de-France

« L'Etat et le Conseil régional d'Ile-de-France ont annoncé leur volonté d'accroître fortement les investissements en faveur des transports collectifs en Ile-de-France. Cet effort supplémentaire passe à la fois par une accélération des projets repris dans le Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013 et la mise en œuvre de nouveaux projets d'infrastructures.

Si la réalisation de nouveaux projets (prolongement d'Eole à l'ouest, rocade ferroviaire de moyenne couronne, Arc express...) est souhaitable, le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses estime que la priorité doit être donnée à l'amélioration du réseau existant, notamment le RER B.

En effet, la qualité de service se dégrade régulièrement sur la ligne B du RER, en particulier sur la branche B2 qui dessert la gare de Fontenay-aux-Roses : rames surchargées, retards répétés voire suppression de trains, arrêts prolongés à Bourg-la-Reine de plus en plus fréquents.

En plus des problèmes de maintenance des rames et de l'infrastructure, la cause principale de cette qualité de service défectueuse est la saturation du tunnel ferroviaire entre Châtelet les Halles et Gare du Nord.

Il convient de souligner que ce tunnel est le plus chargé au monde (32 trains par heure dans chaque sens aux heures de pointe) et que le moindre incident désorganise le trafic. En outre, cette désorganisation amplifiée est pour le RER B2, branche de Robinson, étant donné son rôle de variable d'ajustement de la ligne.

Même si la suppression du changement de conducteur (SNCF-RATP) à la Gare du Nord qui sera totalement effective à l'été 2009 et la réduction du nombre de RER D empruntant ce tunnel (à compter du 14 décembre 2008) auront peut être un effet positif, la seule solution à terme est le doublement du tunnel.

Afin d'améliorer durablement le fonctionnement du RER B, le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses demande à l'Etat et au Conseil régional d'Ile-de-France de lancer immédiatement les études pour le doublement de ce tunnel et de prévoir les crédits nécessaires pour effectuer les travaux dès l'achèvement de ces études. »

A l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte ce vœu

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à une heure vingt.



POUR EXTRAIT CONFORME
Fontenay-aux-Roses, le 2 DEC. 2008
Le Maire,
Conseiller Général
Pascal BUCHET

Pascal Buchet

Les procès-verbaux des conseils municipaux
sont affichés sur le panneau d'information de l'Hôtel de Ville ainsi qu'en deux autres lieux de la ville
et sont également disponibles sur le site Internet de la ville
www.fontenay-aux-roses.fr